



**DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS**



Service d'accès aux soins (SAS)

Réunion d'information
à destination des industriels de la e-Santé

16 mars 2023



Actualités du projet SAS

Généralisation des fonctionnalités socles

Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

Synthèse



PRÉSENTATION PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS

Contexte

- Hausse de la fréquentation des services d'urgence, avec plus de **21 millions de passages**
- **43%** pourraient être pris en charge par la médecine de ville



Solution : SAS – Plateforme numérique

- Un Service d'Accès aux Soins (SAS), annoncé dans le cadre **du Pacte pour la refondation des urgences et mesure clé du Ségur de la Santé**
- Service fondé sur un **partenariat ville-hôpital** permettant **d'accéder à toute heure à un professionnel de santé** sans se rendre aux urgences

Une plateforme qui s'appuie sur Santé.fr et ayant pour fonctionnalités principales :

Enrichissement de l'annuaire Santé.fr, fondé sur les bases de données nationales proposant une offre de soins exhaustive pour accéder aux informations sur l'offre de soins

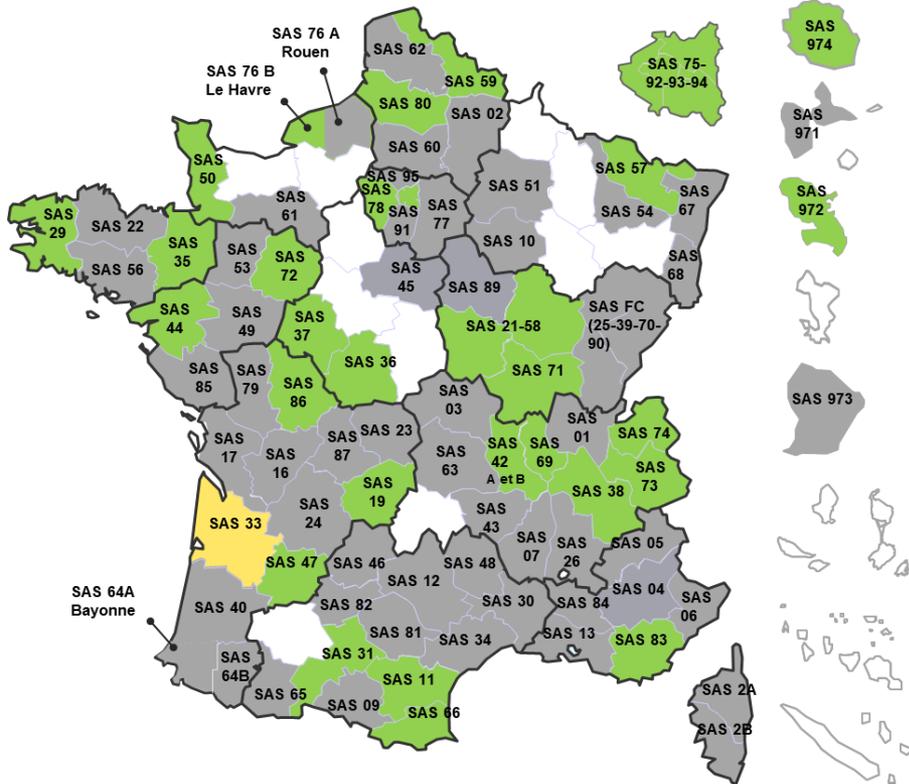
Un service **agrégant les disponibilités des professionnels de santé** issues de leurs outils sans s'y substituer

Fluidification de la prise de RDV par les régulateurs pour les patients grâce à un parcours sans couture

The screenshot displays the SAS platform interface. At the top, it shows the search results for 'Docteur Olivier Bettembourg', an Ophthalmologist located at '1 rue Dr et Mme DELMAS, 47000 Agen', with a phone number '+33058723859'. Below this, there is a 'MODE CARTE' button and a map of the area. A 'RELANCER LA RECHERCHE' button is also visible. The main part of the interface is a calendar grid showing availability for 'Aujourd'hui' (today). The calendar is organized by day (Ven, Sam, Dim) and time slots (17h30, 08h00, 08h30, 10h00, 10h30). Availability is indicated by green circles. A detailed view of the 'Docteur Olivier Bettembourg' profile is shown in a pop-up window, displaying his name, specialty, address, and phone number, along with a calendar of availability for today.



STATUT D'AVANCEMENT DÉPLOIEMENT PROJET SAS



- SAS lancés en fonctionnement (29)
- SAS lancés en cours de reconfiguration (1)
- SAS accompagnés en cours de conception (54)

Etat des lieux au 14 mars 2023 :

- Les 30 projets SAS en fonctionnement ou en cours de reconfiguration couvrent **47%** de la population nationale
- Les 54 projets SAS accompagnés à date pour un lancement début 2023 couvrent **44%** de la population

Prérequis déploiement

Avant tout lancement, deux prérequis sont nécessaires afin de déployer la plateforme numérique SAS dans de bonnes conditions :

1. Une **bilatérale technique** afin de vérifier que le SAS puisse utiliser la plateforme nationale avec son écosystème technique actuel ;
2. Une **équipe projet** ayant à minima suivie une formation « Plateforme numérique SAS ».

Calendrier prévisionnel 2023

Calendrier prévisionnel des lancements SAS en 2023 :

- T1: 22, 67, 02, 60, 62, 92, 94, 77, 87, 85, 06
- T2: 01, 07, 63, 56, 10, 09, 12, 30, 31, 34, 81, 82, 06, 13
- T3 : 43, 45, 68, 89, 25-39-70-90, 76A, 24, 17, 64A, 40, 11, 48, 65, 66, 05, 84
- T4 : 03, 26, 51, 54, 61, 79, 64B, 23, 16, 46, 53, 49
- Non indiqué : 973, 971



LES PROCHAINES ÉTAPES

Le 3 mars 2023 sur LinkedIn : publication du lien vers le VRAI/FAUX SAS et de l'instruction « généralisation »

- **Deuxième quinzaine du mois de mars 2023 :**
 - Consultations décret SAS
 - Communication DGOS sur le site du Ministère et les réseaux sociaux du RETEX
- **Avril – juin 2023 :** tour de France des SAS (un déplacement d'un binôme médecin urgentiste/généraliste dans chaque région pour accompagner la généralisation)
- **Été 2023 :** Publication du décret SAS
- **Objectif PPG fin d'année 2023 :** couverture de 75% du territoire et 80% de la population et communication grand public sur l'appel au SAS à prévoir courant 2023 pour accompagner / accélérer la généralisation
- **2024 :** développement de nouvelles filières



Sur la plateforme numérique, fourniture du Kit de communication mis à disposition des éditeurs

- Un lien vers la vidéo tutoriel du parcours d'un effecteur
- Une FAQ dédiée
- Une fiche pratique à destination des effecteurs
- Un package d'emails

Professions médicales 1 : la participation des médecins généralistes au SAS

- La rémunération de la participation des médecins généralistes à l'effectation de soins non programmés régulés par le SAS est prévue par l'avenant n°9 à la convention médicale.
- L'intégration des éditeurs équipant ces professionnels est prioritaire (filière socle du SAS)

→ Eligibilité SONS

Professions médicales 2 : la participation des médecins spécialistes au SAS

- La rémunération de la participation des spécialistes aux soins non programmés régulés par le SAS est également prévue par l'avenant n°9. Elle intègre tous les spécialistes dont les psychiatres (rémunération ad-hoc).
- L'intégration des éditeurs équipant ces professionnels est possible

→ Eligibilité SONS

Professions médicales 3 : la participation des sage-femmes et chirurgiens-dentistes au SAS

- A date, ces professionnels ne bénéficient pas d'une rémunération spécifique dans le cadre du SAS.
- Cependant, leur intégration au sein du SAS fait l'objet de travaux, tant sur le volet financier qu'organisationnel. Le décret en cours de rédaction permettra de préciser les modalités organisationnelles de leur participation au SAS.

→ Eligibilité SONS à terme

Professions paramédicales

- A date, les autres professions ne bénéficient pas de rémunération spécifique dans le cadre du SAS.
- Cependant, l'intégration d'autres professionnels au sein du SAS fait l'objet de travaux, tant sur le volet financier qu'organisationnel. Le décret en cours de rédaction permettra de préciser les professionnels pouvant participer au SAS en effectation.

→ Le dispositif SONS n'intègre pas encore ces professionnels mais ceux-ci sont identifiés dans le cadre des travaux en cours, notamment : infirmiers

→ Eligibilité SONS à terme



ENJEUX SAS POUR L'ANNÉE 2023

Enjeux

À la suite des travaux réalisés et afin de poursuivre la fluidification du parcours régulateur et de s'inscrire dans la trajectoire des objectifs de la plateforme numérique SAS, 5 objectifs majeurs ont été définis pour l'année 2023 :



CONDUITE DU CHANGEMENT AUPRÈS DES UTILISATEURS

Accompagner les effecteurs et acteurs de la régulation médicale dans l'utilisation de la plateforme



DÉPLOIEMENT DES CARTES CPX ET ADOPTION DE LA CONNEXION VIA PRO SANTÉ CONNECT

Accompagner les régulateurs et suivre le déploiement des cartes CPx au sein des SAS avec relances individuelle effectuées



AGRÉGATION D'UN MAXIMUM D'OFFRE DE SOINS DISPONIBLES

- Poursuivre l'interfaçage avec les solutions de prise de rendez-vous dédiées à la médecine de ville
- Accompagner et suivre les éditeurs dans le financement SONS mis en place pour aider à l'interfaçage



ENRICHISSEMENT DE L'OFFRE DE SOINS DISPONIBLES

- Mettre en place les premières interfaces avec les LRM et SOS médecins
- Définir les spécifications des interfaces avec les CPTS
- Etudier l'intégration avec les solutions de place de marché



AMÉLIORER LES RÉSULTATS DE RECHERCHES

- Retravailler la pertinence des résultats (*filtrage des professionnels uniquement avec des disponibilités*)
- Améliorer la recherche (*auto-complétion, recherches suggérées*)
- Maximiser l'offre de soins (*ROR, import de fichiers xls ...*)

Plateforme numérique SAS

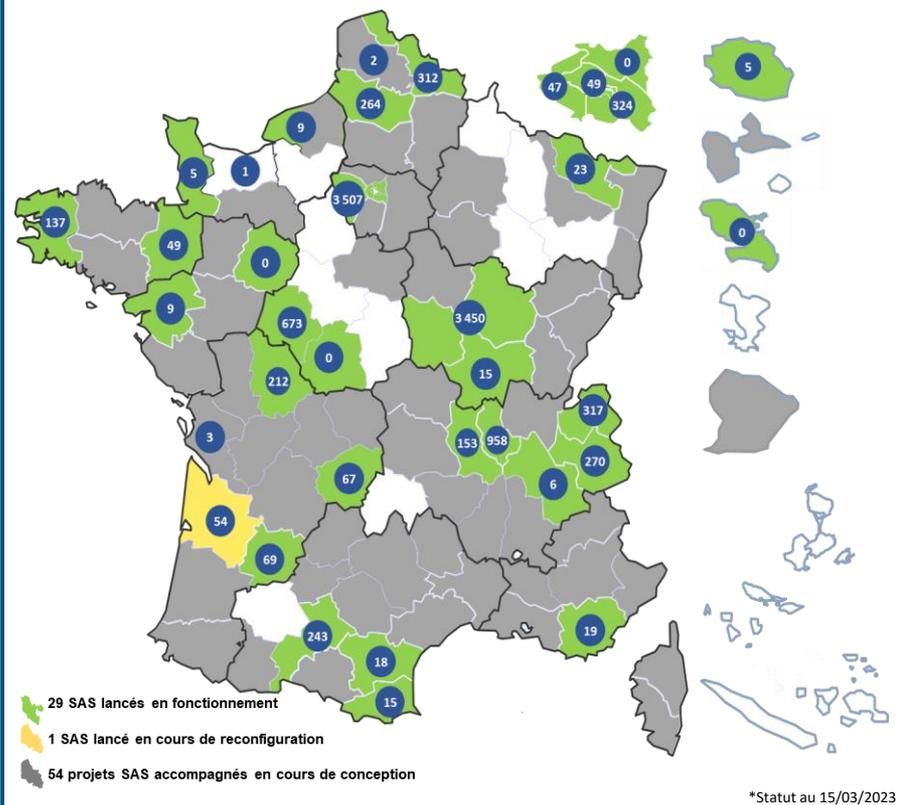


FOCUS SUR LES USAGES AVEC LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS

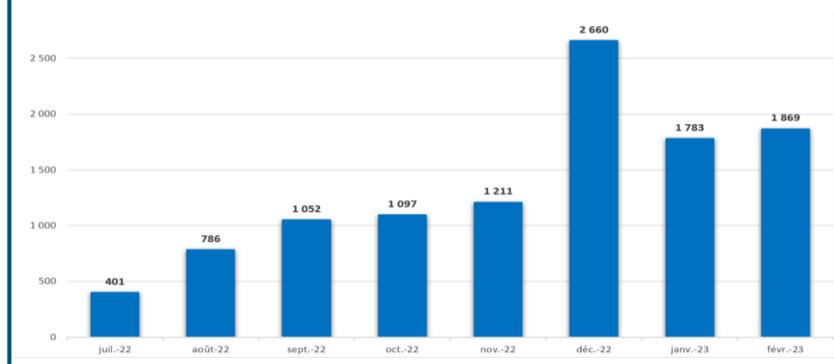
CHIFFRES CLÉS

- Nombre de recherche SAS en moyenne par semaine : **3 510** (vs 2 800 déc. 2022)
- Nombre de professionnel de santé participant au SAS : **3 801** (vs 1 940 déc. 2022)
- Nombre total d'orientation (depuis juillet 2022) : **10 859** (vs 5 336 déc. 2022)
- Nombre de régulateurs : **1 339** (vs 1 030 déc. 2022)

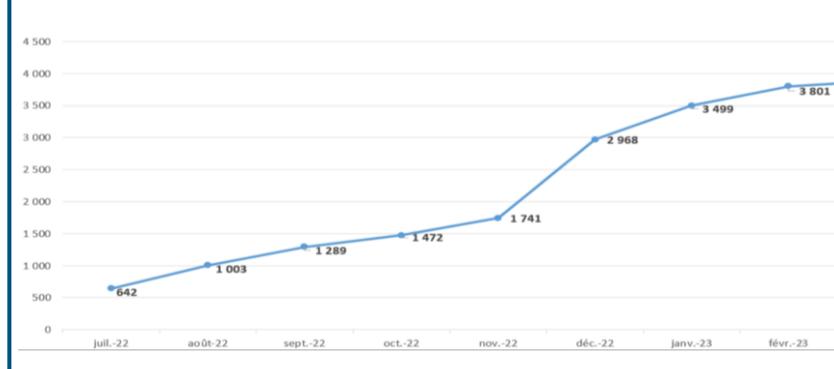
Suivi des orientations depuis juillet 2022



Evolution du nombre d'orientation depuis la plateforme numérique



Evolution du nombre de professionnels de santé participant au SAS





FOCUS SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA CONNEXION VIA PRO SANTÉ CONNECT

L'authentification via **Pro Santé Connect** devient le **moyen de connexion privilégié** à la plateforme numérique SAS pour les régulateurs/OSNP. Pour ce faire, chaque régulateur/OSNP doit disposer d'une carte CPX nominative et de l'équipement nécessaire.

L'ANS accompagne les SAS dans l'acquisition du matériel nécessaire et mène une **campagne de sensibilisation afin d'inciter à l'usage**.

Equipement

Statut d'avancement de l'équipement des régulateurs dans les **30 SAS actifs en mars 2023** :

- **20 SAS actifs** (vs 15 en déc. 2022) ont finalisé l'équipement des régulateurs/OSNP : 19, 21-58, 29, 31, 33, 36, 38, 44, 47, 57, 71, 73, 74, 75, 78, 80, 83, 86, 94 et 974.
- **10 SAS actifs** (vs 6 en déc. 2022) ont effectué les commandes pour leurs régulateurs/OSNP : 11, 35, 37, 42, 59, 69, 72, 76B, 92 et 972.



Utilisation

Au sein des **20 SAS actifs équipés**, sur la période février-mars 2023, on recense qu'en moyenne **10%** des régulateurs/OSNP se connectent via Pro Santé Connect :

- **4 SAS** l'utilisent majoritairement (> 50%) : 38, 86, 94, 974
- **4 SAS** l'utilisent partiellement (entre 25 et 50%) : 19, 57, 74, 83
- **12 SAS** l'utilisent marginalement (< 25%) : 21-58, 29, 31, 33, 36, 44, 47, 71, 73, 75, 78 et 80

On observe une évolution de l'usage liée à l'**accélération de l'équipement des régulateurs/OSNP**. Il subsiste néanmoins des freins pour lesquels un **accompagnement de proximité** est mis en place pour pousser à la généralisation de Pro Santé Connect.



Vos remarques – vos questions ?



MODALITÉS DE TRAVAIL AVEC LES ÉDITEURS

Les travaux menés sur le **chantier interopérabilité** ont été priorisés afin de déployer les fonctionnalités socles rapidement, à savoir **l'agrégation de créneaux de disponibilités** ainsi que la **prise de rendez-vous** par le régulateur pour le compte du patient dans les solutions logicielles éditeurs.

Des travaux sont engagés pour **fluidifier le parcours du régulateur et compléter l'offre de soins** mise en visibilité sur la plateforme.

Mise en visibilité de l'offre de soins

PS libéraux à titre individuel, SOS Médecins, structures (CPTS, MSP, CDS)

Fluidification du parcours régulateur

LRM/PTF SAS

AGRÉGATION DE L'OFFRE DE SOINS

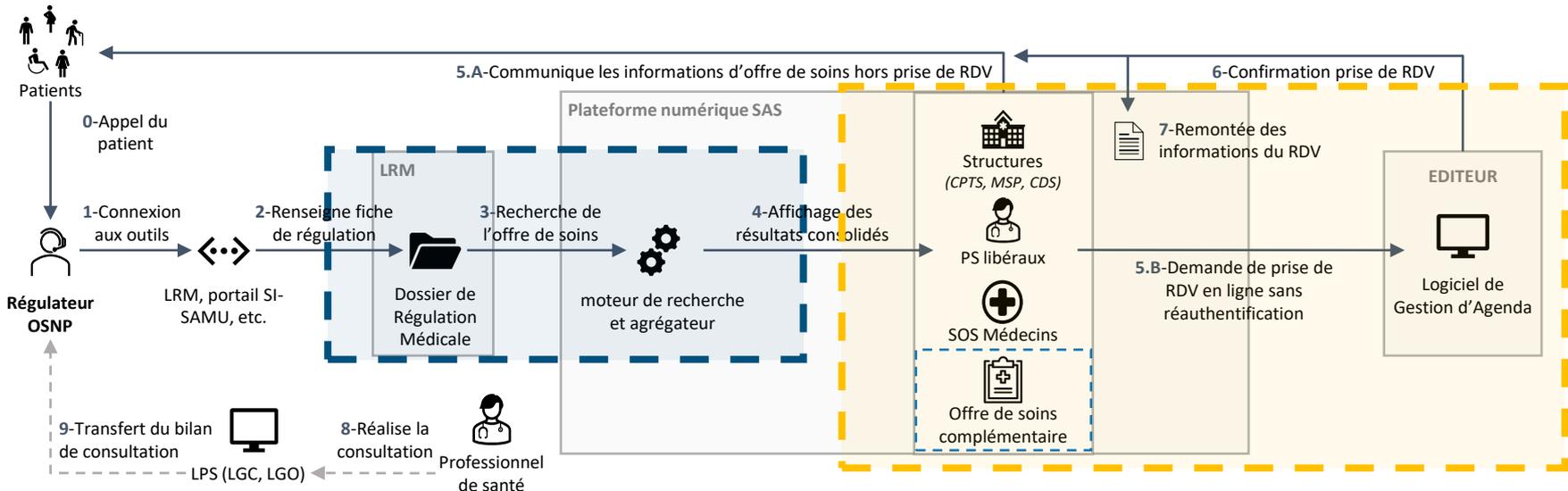
- Agréger les créneaux de disponibilités des professionnels de santé et des structures au sein de la plateforme numérique SAS
- Agréger l'offre de soins complémentaire (ex. type place de marché) – *à l'étude*

PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LE COMPTE DU PATIENT

- Réaliser une demande de prise de RDV pour le patient dans les solutions logicielles éditeurs **sans avoir à se réauthentifier**
- Remonter les informations du RDV dans la plateforme numérique SAS

RECHERCHE CONTEXTUALISÉE

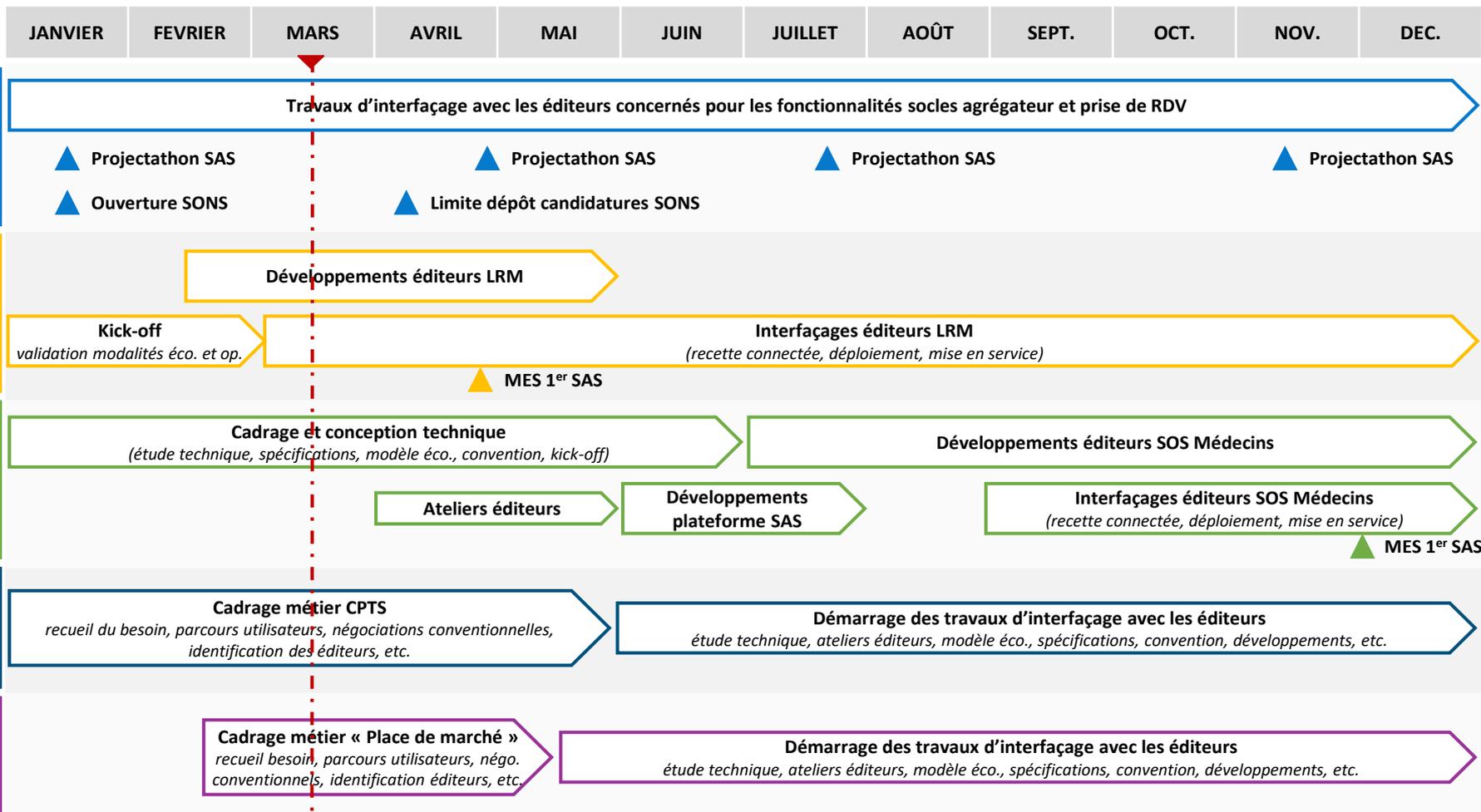
- Limiter le nombre d'authentifications entre les solutions logicielles
- Limiter la ressaisie des données pour lancer une recherche d'offre de soins





FOCUS INTEROPÉRABILITÉ SUR LES ENJEUX 2023

L'année 2023 est consacrée d'une part à l'**ouverture des fonctionnalités socles** (agrégation de créneaux et prise de rendez-vous) pour le cas d'usage PS participant à titre individuel et d'autre part à l'**accélération de la mise en place des autres cas d'usage** identifiés (fluidification du parcours avec le LRM, offre de soins SOS Médecins, structures et étude sur celle complémentaire en mode place de marché)





Actualités du projet SAS

Généralisation des fonctionnalités socles à l'ensemble des éditeurs

Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

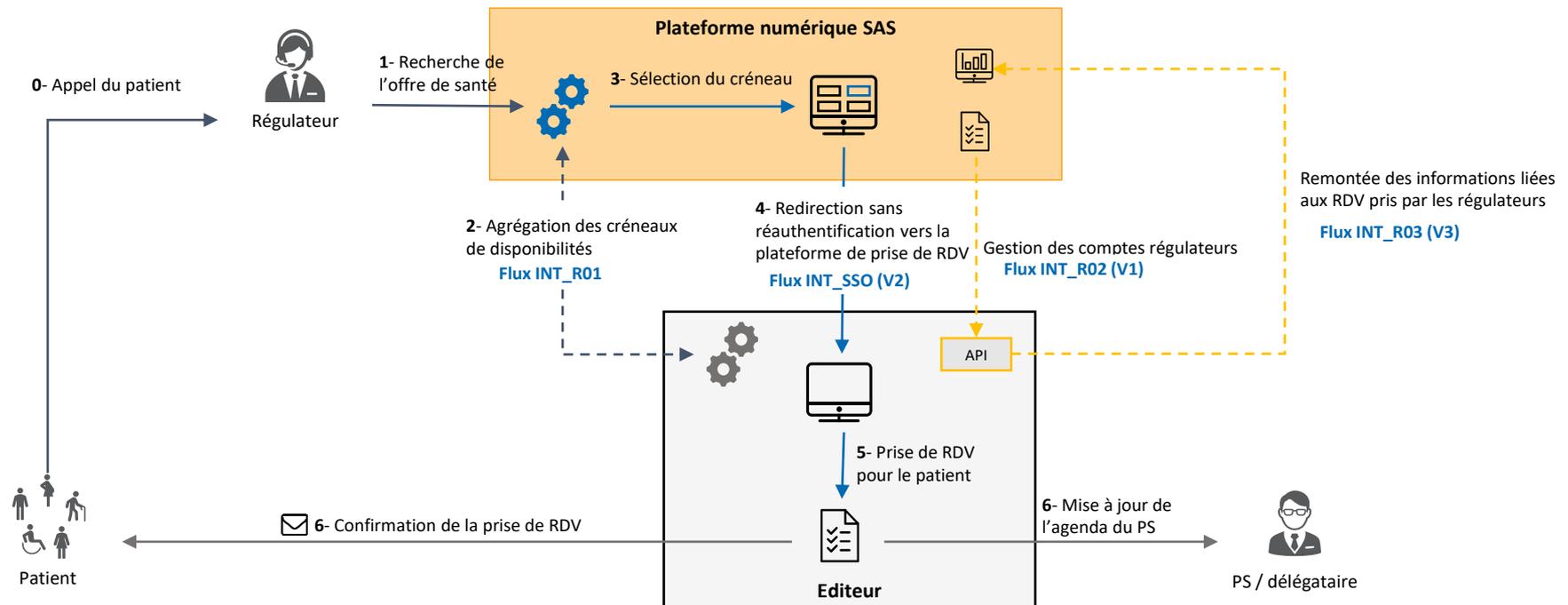
Synthèse



SCHÉMA DE PRINCIPE DES FONCTIONNALITÉS SOCLES – AGRÉGATEUR ET PRISE DE RDV

Après avoir **agrégé les créneaux de disponibilités** suite à une recherche d'offre de santé, le régulateur sélectionne un créneau et est **redirigé vers la plateforme de prise de RDV éditeur sans avoir à se réauthentifier**. Dans la solution éditeur, le régulateur va pouvoir ensuite **prendre RDV pour le compte du patient**.

Une fois le RDV pris, les **données liées aux RDV sont transmises** à la plateforme numérique SAS.





STATUT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'INTERFAÇAGES – PS LIBÉRAUX À TITRE INDIVIDUEL

Ouverture des fonctionnalités socles à l'ensemble des éditeurs pour le cas d'usage PS libéraux participant à titre individuel :

- Agrégation de créneaux de disponibilités : **32 éditeurs** ont engagé les travaux dont **10** sont en service
- Prise de RDV : **10 éditeurs** ont engagé les travaux dont **3** sont en service

32

AGRÉGATION DE CRÉNEAUX DE DISPONIBILITÉS

Prise de contact

1

- Mipih

Atelier de cadrage

1

- Consultaway

Kick-off

5

- Agenda en ligne
- Doctodispo
- i-agenda
- MBT
- MQM

Développements

10

- Accueil Pro
- Callibri
- Clikodoc
- Divoluci
- GPS Santé
- H24CARE
- Lemédecin.fr
- Made for Med
- Qare
- Simply Med

Recette connectée

5

- Agenda 5
- Anamnèse
- SMS in SITU
- Ubiclic
- Urgences Chrono

Mise en service

10

- 48H Chrono
- Clickdoc
- CPTS Rendez vous
- Doctolib
- Keldoc
- MAIIA
- Maincare
- Medaviz
- Médunion Urgences
- MonMédecin.org

10

PRISE DE RDV (FLUX V1, V2 ET V3)

Prise de contact

1

- Anamnèse

Atelier de cadrage

0

Kick-off

2

- CPTS Rendez vous
- Maincare

Développements

1

- MAIIA
- Keldoc (V3)
- MonMédecin.org (V3)

Recette connectée

3

- 48H Chrono
- Clickdoc
- Medaviz

Mise en service

3

- Doctolib (V1)
- Keldoc (V1/V2)
- MonMédecin.org (V1/V2)

Critères d'éligibilité

Editeurs de solutions d'agenda, avec module de prise de rendez-vous, à destination des **professionnels de santé** :

- Exerçant dans un **contexte de médecine de ville**
- En exercice coordonné ou non

Sont éligibles les solutions logicielles qui :

- Comprennent un **module de prise de rendez-vous en ligne**
- Ont une **interface web**, i.e. sont accessibles depuis les navigateurs web standards du marché
- Comprennent un module d'agenda permettant la gestion des disponibilités du professionnel de santé et proposant à **minima l'un des types de créneaux suivants** :
 - créneaux accessibles par le grand public hors patientèle
 - créneaux accessibles par l'ensemble des confrères clients de la solution logicielle hors structures et CPTS
 - créneaux accessibles uniquement par la plateforme numérique SAS.

Exigences

Respect des spécifications d'interface du périmètre agrégateur et prise de RDV



- Rendre **obligatoire** la saisie de **l'identifiant national du PS** (RPPS, ADELI)
- Transmettre **l'ID structure** au format approprié si applicable ou disponible (RPPS-rang, FINESS ou SIRET)
- Transmettre **le(s) type(s) de consultation** connu(s) pour chacun des créneaux (téléconsultation, au cabinet, domicile)
- Transmettre, pour chacun des créneaux, une **URL de redirection** permettant de prendre RDV sur l'agenda de l'Effecteur sélectionné
- Implémenter une **authentification à deux facteurs** pour les PS déclarant leurs disponibilités dans la solution éditeur
- Attester que le système est conforme aux règles relatives à **l'hébergement des données de santé**

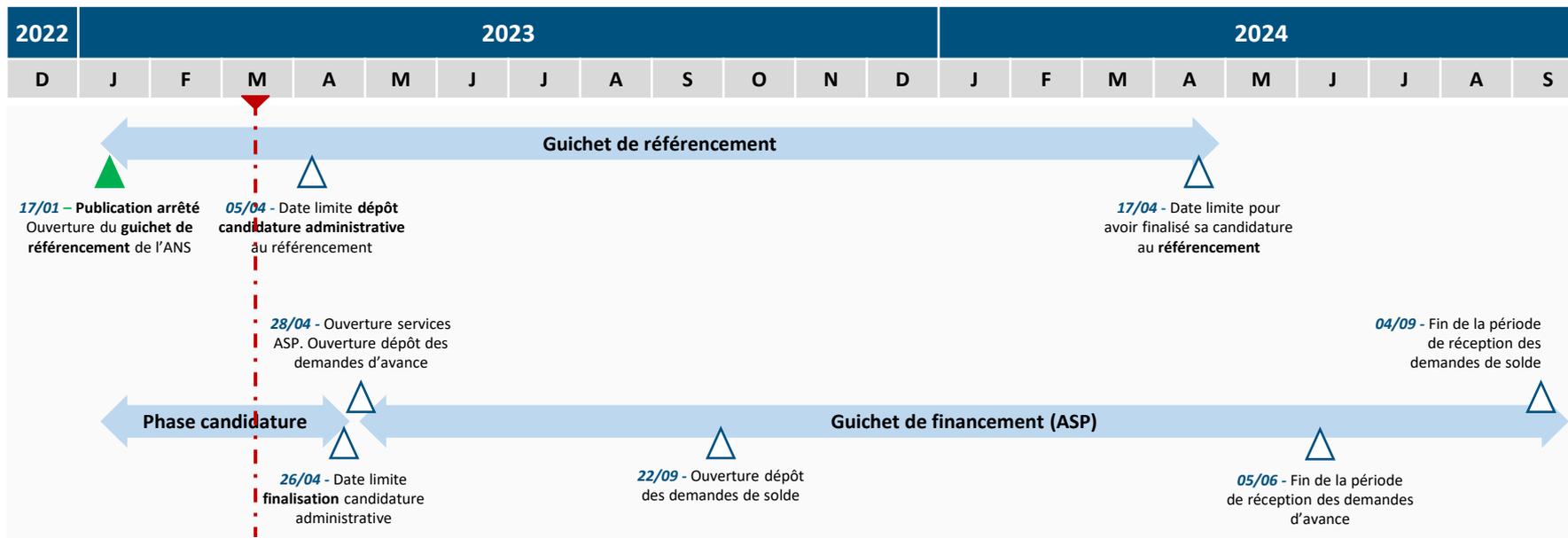
Principaux documents

Dispositif encadré par un [arrêté au journal officiel](#), portant sur un couloir et un type de logiciel. En annexes de l'arrêté :

- Un **dossier de spécifications et de référencement (DSR)** : décrit les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement.
- Un **référentiel d'exigences minimales (REM)** : décrit l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles à respecter pour obtenir le référencement de la solution.
- Un **document d'appel à financement (AF)** : explicite les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement en fonction de paramètres propres à chaque couloir.



FINANCEMENT SÉCUR SONS – CALENDRIER



Comment s'inscrire ?

Consultez :

- La page du [portail industriel de l'ANS](#) sur laquelle figure notamment, [l'URL de candidature](#) (convergence), ainsi qu'une vidéo « Comment candidater au référencement Sécur pour le SONS SAS ? » décrivant pas à pas tous les détails du parcours de référencement.
- [La page du DSR SAS Agenda](#) (accessible depuis la précédente) sur laquelle sont disponibles les documents DSR, REM et AF, ainsi qu'un schéma reprenant les principales dates du processus de référencement / financement.

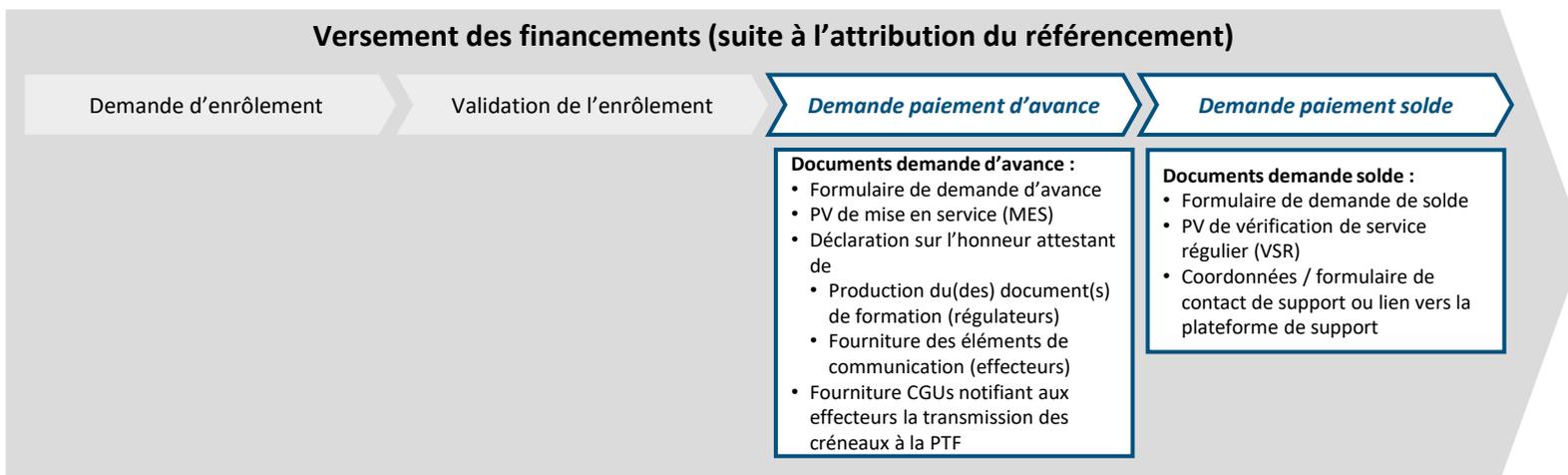
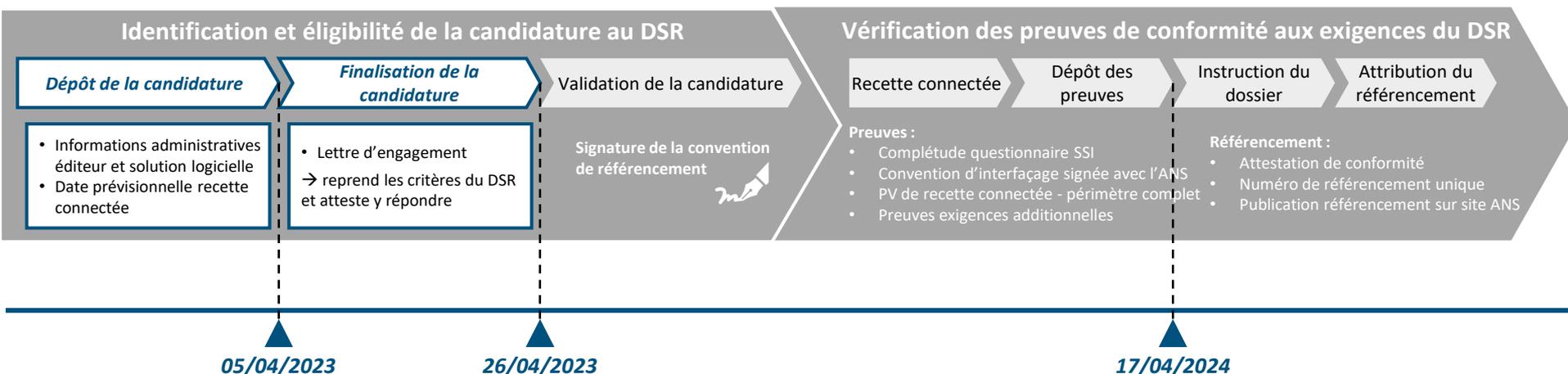


Le prochain jalon est le **05/04/2023 à 14h** : date limite de déclaration de candidature dans l'outil afin d'être éligible au référencement / financement. Puis compléter l'éligibilité d'ici le **26/04/2023 à 14h**

FINANCEMENT SÉCUR SONS – FOCUS PROCESSUS RÉFÉRENCIEMENT

Pour rappel, pour être **éligible au référencement SONS**, il est nécessaire de **déposer votre candidature avant le 05/04/2023** et de la finaliser par le biais de la **lettre d'engagement avant le 26/04/2023**.

L'ensemble des travaux d'interfaçage (périmètre complet) devront être réalisés avant le 17/04/2024 pour être éligible au financement SONS.

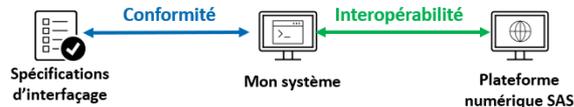




PROJECTATHON SAS

Objectifs

- **Accélérer le développement** de l'interface avec la plateforme numérique SAS
- **Tester sa conformité** aux spécifications du projet SAS
- **Tester l'interopérabilité** de son système avec la plateforme numérique SAS



Public et cas d'usages concernés

Editeurs de **solutions d'agenda avec module de prise de rendez-vous** à destination des professionnels de santé participant à titre individuel, quel que soit le statut d'avancement des travaux sur les cas d'usage :

- Agrégation de créneaux de disponibilités
- Gestion des comptes régulateurs
- Récupération des infos relatives aux RDV

REX Projectathon du 17-19 janvier 2023

- **8 éditeurs** inscrits
- **81% des scénarios testés** par les éditeurs ont été validés
- **1^{ère} mise en condition réelle** du flux récupération des infos relatives au RDV
- **Bonne fluidité des tests** et de la communication lors de l'évènement

Avantages du Projectathon SAS

- **Amélioration de la qualité des développements** avec la réduction du nombre d'anomalies rencontrées lors des recettes connectées
- **Réduction des délais de recette connectée** pour les travaux agrégateur et prise de rendez-vous menées suite au Projectathon
- **Réduction du délai** entre l'enchaînement des travaux agrégateur et prise de RDV

Prochain Projectathon SAS : les 27 et 28 avril 2023

- Face à l'impact positif des précédentes éditions du Projectathon, une **récurrence** est mise en place.
- L'évènement se tient en **distanciel**, tous les **3 à 4 mois**, sous réserve de **2 participations confirmées** minimum.

Comment s'inscrire ?

Jusqu'au 14/04/2023, en répondant au [formulaire d'inscription](#), en indiquant :

- Votre participation à l'évènement (O/N)
- Votre positionnement sur le(s) cas d'usage à tester
- La liste des mails des participants



Vos remarques – vos questions ?



Actualités du projet SAS

Généralisation des fonctionnalités socles à l'ensemble des éditeurs

Travaux sur les autres fonctionnalités priorisées

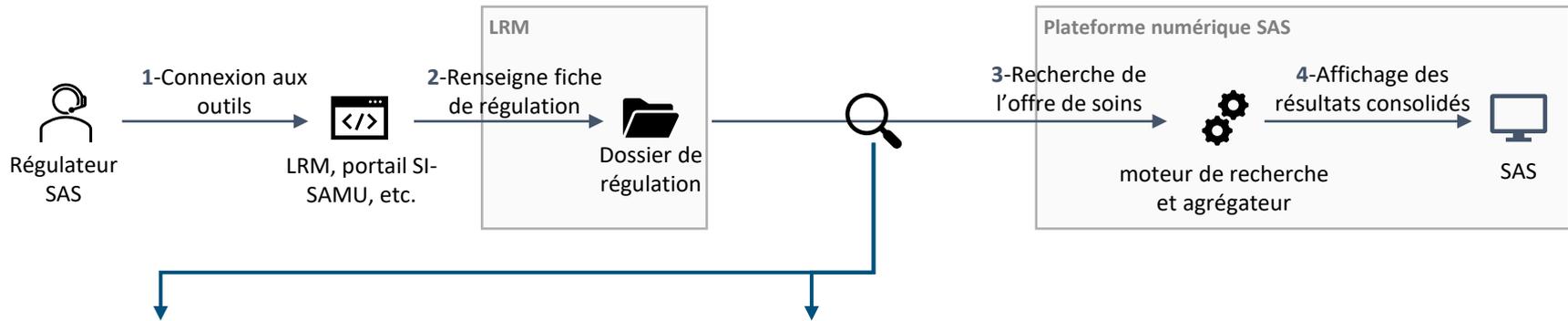
Synthèse



LRM – PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Dans l'optique de **fluidifier le parcours régulateur** et en adéquation avec les objectifs et la trajectoire de la plateforme, les deux fonctionnalités suivantes ont été priorisées suite à une analyse métier et au recueil du besoin auprès des utilisateurs finaux :

- ✓ **Limiter le nombre d'authentification** entre les solutions LRM et la plateforme numérique SAS
- ✓ **Limiter la ressaisie des données** d'une solution à l'autre pour **lancer une recherche d'offre de soins**



Fonctionnalité SSO

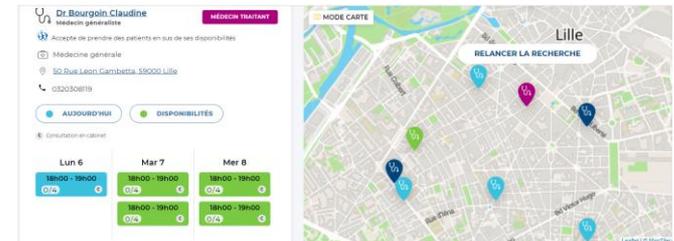
- Accompagnement des régulateurs à l'adoption de Pro Santé Connect
- Suite à l'analyse des différentes options techniques possibles pour la mise en place d'un SSO, l'orientation retenue est l'inscription des travaux dans la **trajectoire d'implémentation avec Pro Santé Connect**

Fonctionnalité recherche contextualisée

Les paramètres communiqués par le LRM dans la recherche contextualisée sont :

- adresse du patient
- médecin traitant du patient
- spécialité médicale recherchée

Si l'information **médecin traitant** du patient est transmise, le régulateur retrouve la fiche d'information de celui-ci **mise en avant** sur la page de résultats

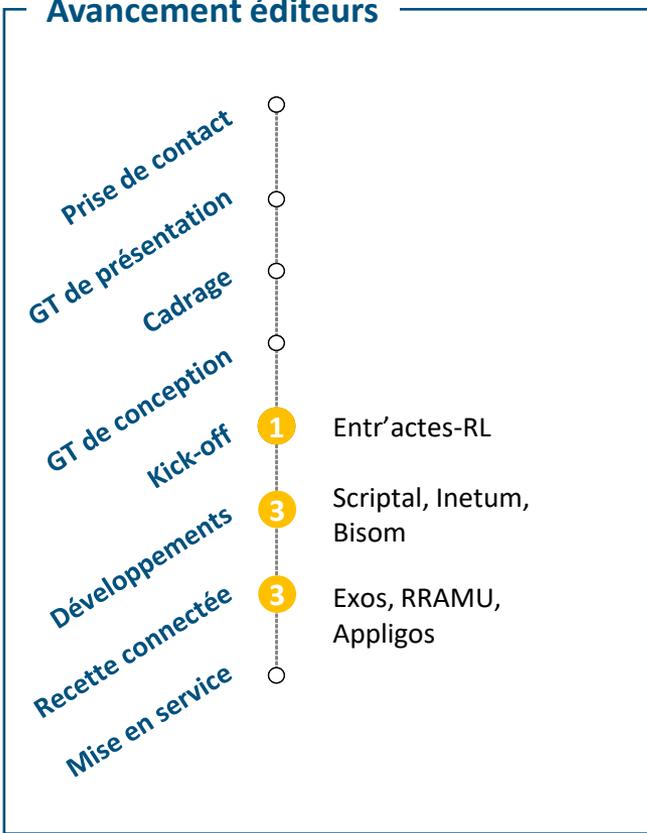




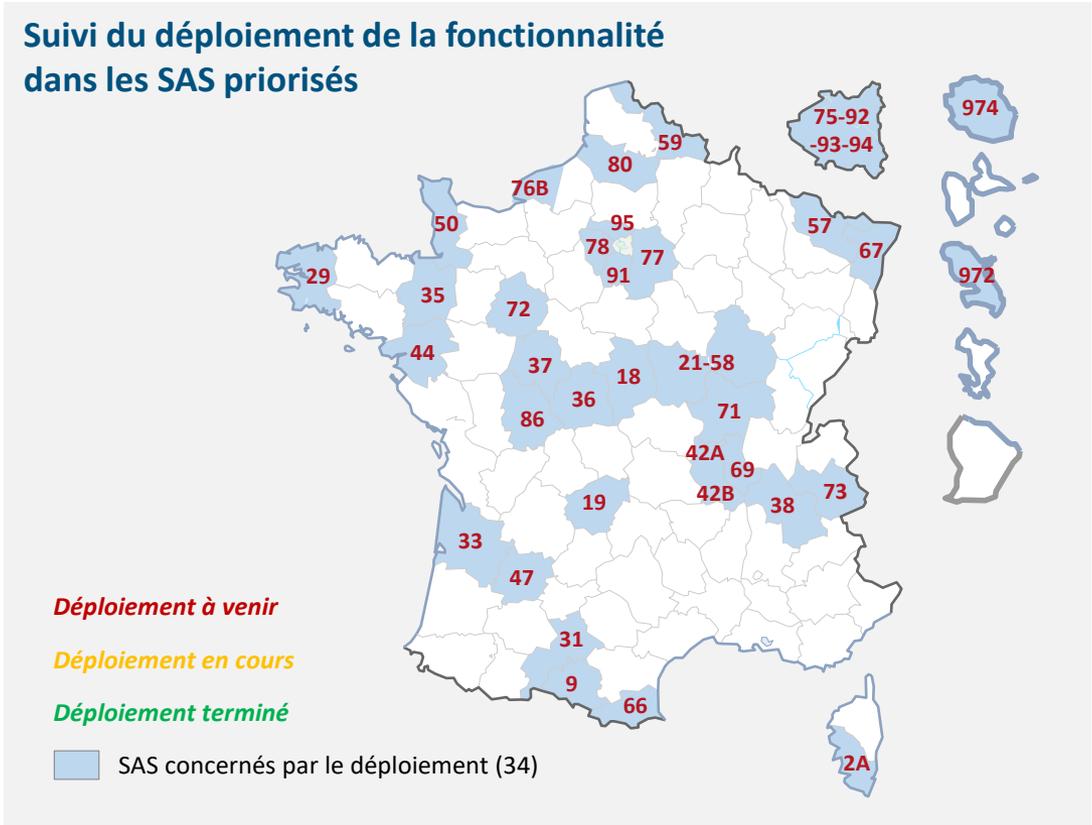
LRM – STATUT D'AVANCEMENT

Les informations transmises par le LRM à la plateforme numérique SAS permettent de **lancer en un clic une recherche d'offre de soins** dans le but de fluidifier le parcours du régulateur.

Avancement éditeurs



Suivi du déploiement de la fonctionnalité dans les SAS prioritisés



Déploiement à venir

Déploiement en cours

Déploiement terminé

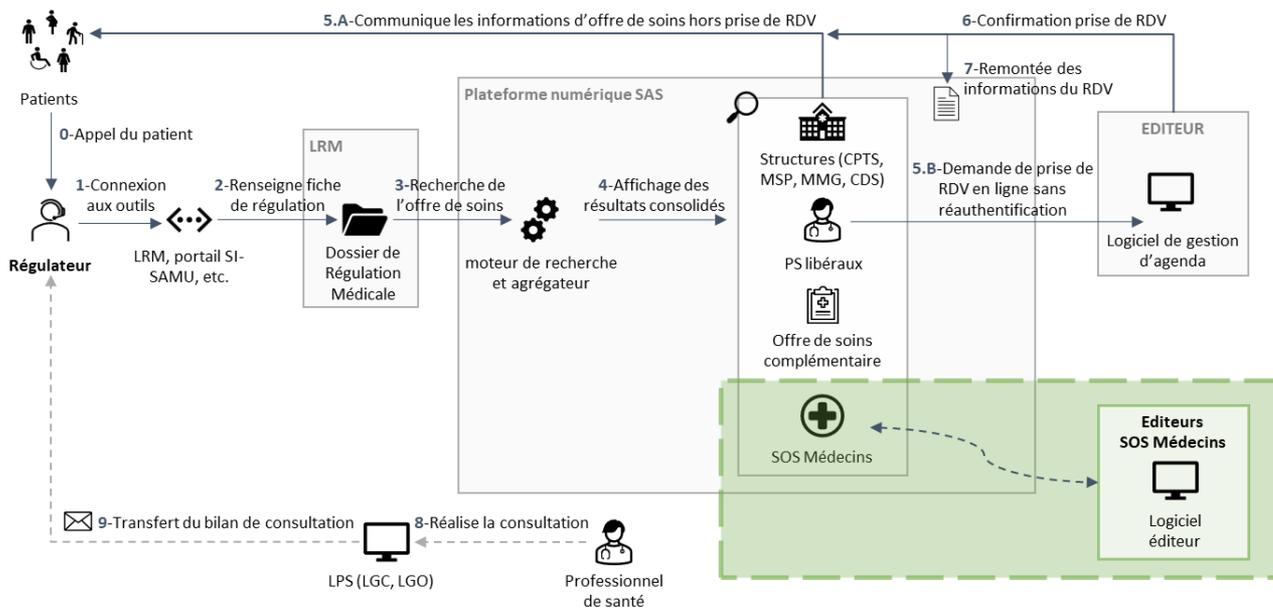
■ SAS concernés par le déploiement (34)

Prochaines étapes

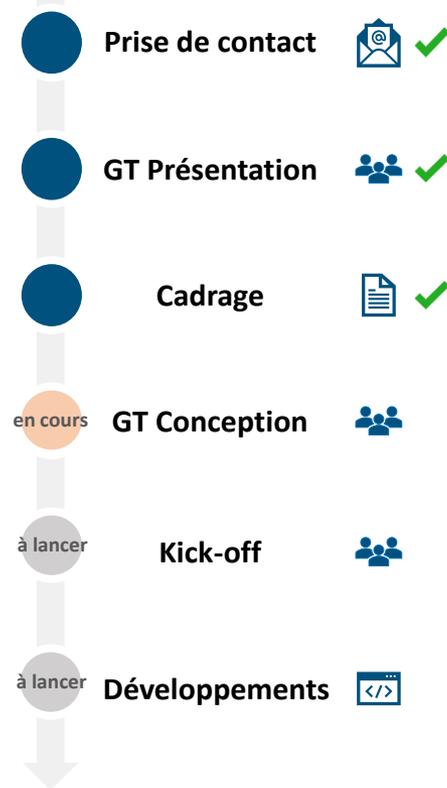
- Accompagnement des développements éditeurs
- Recette connectée et mise en service
- Suivi du déploiement

Suite à la **définition des modalités de participation** des associations SOS Médecins au dispositif SAS ainsi qu'à la **validation des différents parcours utilisateurs**, les travaux d'interfaçages ont été lancés avec les éditeurs et couvrent le périmètre suivant :

- Agrégation des créneaux de disponibilités
- Demande de prise de RDV par le régulateur pour le compte du patient
- Remontée des informations du RDV



Démarche de travail



Prochaines étapes

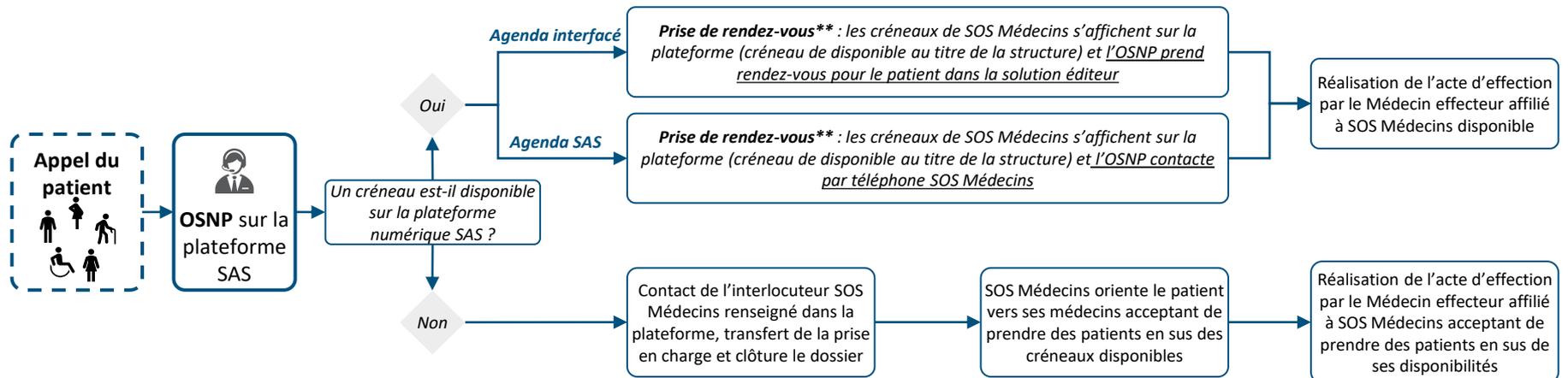
- Ateliers avec les éditeurs pour co-construire et valider la solution technique
- Planification des travaux et modalités d'implémentation



La phase de cadrage a permis de :

- Définir les **modalités de participation des associations SOS Médecins au SAS**, notamment sur les aspects de rémunération et d'organisation
- **Capitaliser** sur le cas d'usage PS à titre individuel, en particulier **sur les fonctionnalités socles et le parcours de prise de RDV**, et approfondir la particularité des visites à domicile
- **Proposer rapidement un mode dégradé** via la saisie manuelle des disponibilités dans l'agenda SAS **avant la mise en place de l'interfaçage** avec les solutions logicielles éditeurs qui permettra la remontée automatisée des disponibilités

		AGENDA SAS (mode dégradé)	AGENDA INTERFACÉ (en cours de réalisation)
PARTICIPATION AU SAS	Médecin libéral affilié à SOS Médecins	<ul style="list-style-type: none"> • Cocher « Je participe au SAS via SOS Médecins » • Renseigner l'association SOS Médecins d'affiliation <p><i>Acceptation tacite de la remontée de ses créneaux SAS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cocher « Je participe au SAS via SOS Médecins » • Renseigner l'association SOS Médecins d'affiliation <p><i>Acceptation tacite de la remontée de ses créneaux éditeurs</i></p>
	Gestionnaire de structure SOS Médecins	<ul style="list-style-type: none"> • Se connecter sur la plateforme numérique SAS • Cocher « Je déclare sur l'honneur que je mettrai à disposition 2 heures de disponibilités par semaine par professionnel de santé sur mon agenda SAS » • Renseigner 2 heures de disponibilités par professionnels de santé par semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Se connecter sur la plateforme numérique SAS • Ne pas sélectionner la case « Ne plus afficher mes créneaux éditeurs dans le SAS » <p><i>Remontée automatisée des créneaux éditeurs</i></p>



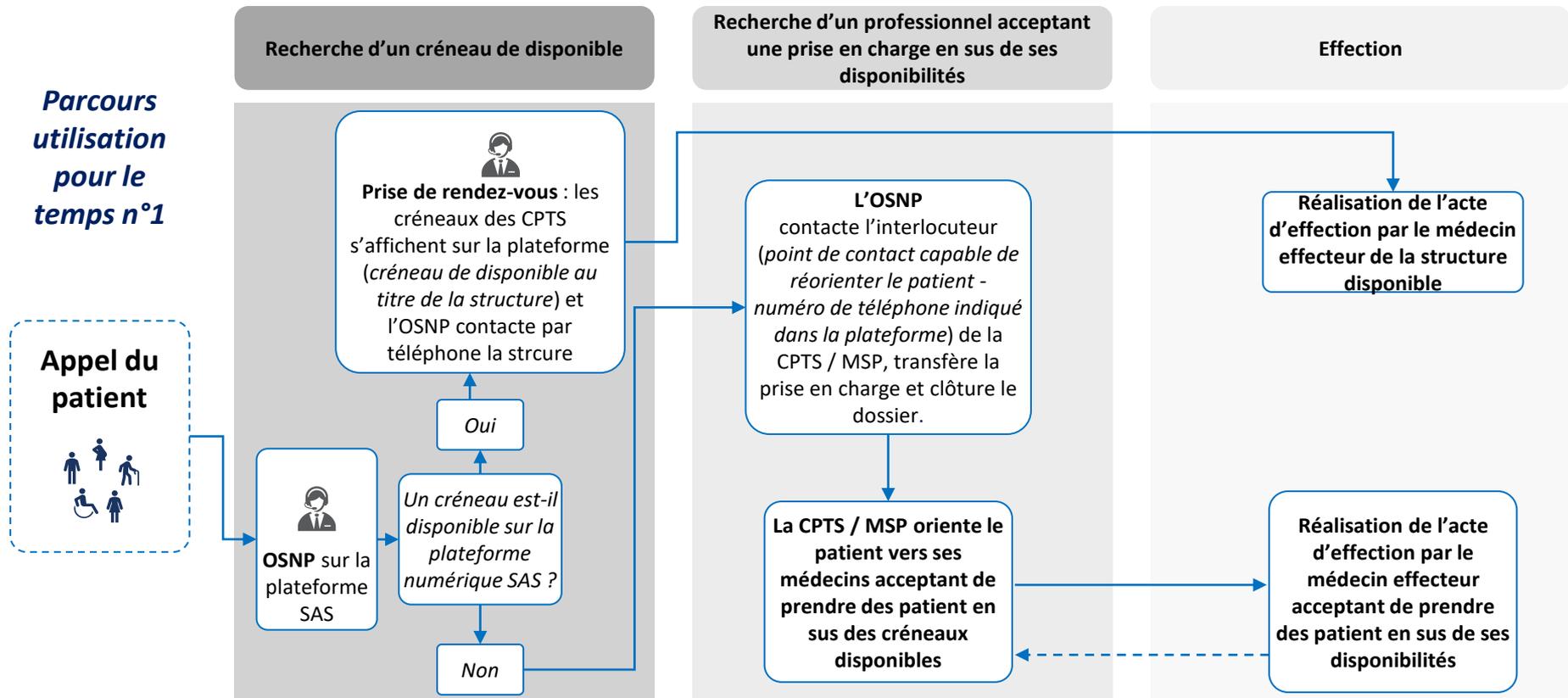
** pour les visites à domicile, un contre-appel de SOS Médecins au patient est systématiquement nécessaire



INTÉGRATION DES STRUCTURES DE SOINS (1^{ER} JALON AVEC LES CPTS) – PARCOURS UTILISATEUR

La remontée des créneaux disponibles des structures de soins avec la plateforme numérique SAS se déroulera en deux temps :

- Temps n°1 (en attendant l'interfaçage) :** les logiciels de prise de rendez-vous utilisés par les CPTS ne sont pas encore interfacés avec la plateforme. A travers un compte gestionnaire de structure, le gestionnaire de la structure viendra renseigner les disponibilités des professionnels de santé via l'agenda SAS.
- Temps n°2 :** Les logiciels de prise de rendez-vous des structures de soins sont interfacés avec la plateforme. En tant que gestionnaire de structure, ce dernier accepte la remontée automatique de ses créneaux vers la plateforme numérique SAS.





Vos remarques – vos questions ?



Actualités du projet SAS

Généralisation des fonctionnalités socles à l'ensemble des éditeurs

Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

Synthèse



SYNTHÈSE – PROCHAINES ÉTAPES

Pour toute question concernant les travaux d'interfaçage en cours, ou pour les éditeurs qui souhaiteraient vérifier leur éligibilité à l'un des cas d'usage, merci de nous contacter par mail à l'adresse suivante :

sas-contact-editeur@esante.gouv.fr

Mise en visibilité de l'offre de soins

PS libéraux à titre individuel, SOS Médecins, structures (CPTS, MSP, CDS)

AGRÉGATION DE L'OFFRE DE SOINS

- Agréger les créneaux de disponibilités des professionnels de santé et des structures au sein de la plateforme numérique SAS
- Agréger l'offre de soins complémentaire (ex. type place de marché) – à l'étude

PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LE COMPTE DU PATIENT

- Réaliser une demande de prise de RDV pour le patient dans les solutions logicielles éditeurs **sans avoir à se réauthentifier**
- Remonter les informations du RDV dans la plateforme numérique SAS

Fluidification du parcours régulateur

LRM/PTF SAS

RECHERCHE CONTEXTUALISÉE

- Limiter le nombre d'authentifications entre les solutions logicielles
- Limiter la ressaisie des données pour lancer une recherche d'offre de soins

PROCHAINES ÉTAPES

PS libéraux à titre individuel

- Date limite dépôt de candidature au SONS le 5/04
- Date limite pour la lettre d'engagement au SONS le 26/04
- Projectathon SAS les 27 et 28 avril
- Interfaçage des éditeurs éligibles au cas d'usage (agrégateur et prise de RDV)

SOS médecins

- Planification des GT de conception avec les éditeurs
- Élaboration des spécifications d'interfaçage

CPTS & Place de marché

- Finalisation des cadrages métier
- Définition de la démarche de travail avec les éditeurs et lancement des travaux d'interfaçage

PROCHAINES ÉTAPES

LRM

- Accompagnement des développements éditeurs
- Interfaçage des éditeurs et suivi du déploiement



Vos contacts



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Contact métier
DGOS

dgos-sas@sante.gouv.fr



AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

Contact opérationnel
ANS

sas-contact-editeur@esante.gouv.fr



MERCI !

Merci de votre participation !



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

